

Syndicats **FO** des fonctionnaires
et agents publics en Mayenne

ETAT, TERRITORIALE, HOSPITALIERE

10, rue du Dr. Ferron – BP 1037 – 53010 Laval Cedex
Tel. : 0243534226 – @ : fgf.fo53@gmail.com

FO
53
FONCTION PUBLIQUE



Les représentants UIAFP **FO** 53

à

Amélie de Montchalin
Ministre de la Transformation et de la Fonction
publiques

A Laval, le 16 avril 2021

Madame la Ministre,

Vous vous déplacez en Mayenne ce vendredi avril 2021. Dans ce cadre, nous avons sollicité une audience, et avons pu être reçus par un de vos conseillers.

Néanmoins, il nous apparaît nécessaire de porter à votre connaissance les revendications des agents de la Fonction Publique du département, des demandes précises ainsi que les conséquences de l'application de la loi de transformation de la Fonction Publique sur l'exercice des agents et sur la qualité des services publics. Notre union interfédérale vous rappelle son exigence d'abrogation de cette loi qui met à mal la qualité des services et dégrade les conditions de travail des personnels.

Nous profitons par ailleurs de ce courrier pour vous alerter sur le respect du droit syndical qui doit être de plein exercice en particulier avec les convocations régulières des CHSCT dont nous demandons le rétablissement. Toutes les instances doivent se tenir : les personnels doivent être informés, accompagnés et soutenus.

Le protocole PPCR que le précédent gouvernement avait décidé d'imposer sans l'accord de la majorité des organisations syndicales représentatives des fonctionnaires, a entériné le gel de la valeur du point d'indice et n'a prévu que de bien maigres revalorisations. **FO** demande l'abrogation de ce protocole.

Il faut rapidement mettre un terme à la chute du pouvoir d'achat des fonctionnaires, en augmentant enfin le point d'indice. Pour compenser la perte du pouvoir d'achat subie depuis le 1er janvier 2000, il faudrait augmenter la valeur du point de 20,79 %. De surcroît, la compensation de la perte du pouvoir d'achat des fonctionnaires, est une simple mesure de justice évidente. Pour **FO**, c'est la première des exigences qui doit ensuite ouvrir de véritables négociations sur salaires.

Voici les éléments des différents secteurs de la Fonction Publique dans notre département mayennais, que nous souhaitons porter à votre connaissance.

Education Nationale :

- Si une rentrée en présentiel se fait le 26 avril, des garanties sanitaires doivent être apportées aux personnels :
 - Matériels de protection en quantité suffisante dans tous les établissements et services (FFP2 et masques chirurgicaux à disposition...)
 - Tests systématiques lorsqu'un cas positif est déclaré chez les personnels comme chez les élèves, l'allègement drastique des effectifs dans les classes
- Le problème du remplacement : la situation est catastrophique dans les écoles. Nous demandons des moyens supplémentaires à hauteur des besoins pour assurer le bon fonctionnement des établissements jusqu'à la fin de l'année ; cela passe par le renouvellement des contrats des contractuels et la stagiairisation pour ceux qui le souhaitent, ainsi que par l'ouverture des listes complémentaires des concours.
- Création de moyens à tous les niveaux pour la rentrée de septembre afin d'empêcher les fermetures de classes et de postes, d'anticiper la suite de la crise, d'améliorer les conditions de travail et d'accueil. Nous demandons l'annulation de toutes les fermetures de postes dans le 1er et le 2nd degré.
- La mise en place d'un réel protocole sanitaire qui décline les obligations de l'employeur en matière de protection
- Permettre aux personnels de l'Education Nationale qui le souhaitent la vaccination en urgence et en urgence pour tous les agents en ASA pour vulnérabilité qui le souhaitent
- Mise en place de Capteurs de CO2 dans les salles de classe, dans les cantines, purificateurs d'air...
- Un statut de la Fonction Publique et un vrai salaire pour les AESH

DDFIP :

- Priorisation de la vaccination aux fonctionnaires volontaires et exposés dans l'exercice de leur mission
- Matériels de protections sanitaires suffisants, entretiens des locaux
- Plan santé et sécurité au travail : dans le contexte sanitaire actuel, suspension des réformes en cours : NRP, démétropolisation... : nécessité d'une politique de protection des agents. Nécessité d'un bilan des effets réels de toutes ces restructurations sur la santé des agents publics. Recrutement d'emplois statutaires suffisants.
- Moyens humains et matériels suffisants pour gérer cette crise : prôner le télétravail nécessite de disposer de PC suffisants et des connexions correctes.
- Suivi psychologique insuffisant face à l'isolement des agents, au droit à la déconnexion (épuisement, burn out)
- Reconnaissance pécuniaire de notre dévouement en cette crise sanitaire : le respect dans nos missions régaliennes : gestion de l'aide versée aux entreprises, de notre soutien aux contribuables pendant cette campagne IR, du versement des rémunérations de tous les fonctionnaires...malgré le manque de personnel, le manque de soutien de notre hiérarchie...L'octroi de la prime de 300€ (en 2020) au bon vouloir de notre hiérarchie a été insuffisamment cadré.

- Revalorisation massive du point d'indice pour les 3 versants, la dernière revalorisation permettant juste d'atteindre le SMIC pour 381 000 agents est insuffisante : perte de pouvoir d'achat de 20.79% depuis le 1er janvier 2000.
- Indemnisation des charges du télétravail (et non 2.5€ de frais réels déductibles par jour de télétravail)
- Insuffisance de la participation de l'Etat dans le cadre de la protection sociale complémentaire

Santé :

- Rendre attractif tous les métiers avec une réelle augmentation des salaires en augmentant la valeur du point d'indice
- Arrêter d'exclure les agents du médico-social du CTI Même statut même salaire.
- L'arrêt de toutes fermetures de lits
- L'arrêt de tous les projets visant à réduire les effectifs
- Un plan de titularisation massif de tous les contractuels sur l'emploi permanent
- L'augmentation du nombre de financements des promotions professionnelles pour les étudiants en soins infirmiers, Aides-soignants

Agents territoriaux :

- Reconnaissance du fonctionnaire territorial car présent depuis le début de la pandémie (ATSEM en fonction pour garder les enfants des soignants, éboueurs, services administratif état civil...)
- Revalorisation des carrières pour créer un regain d'intérêt pour nos 55 corps de métier.
- Développement de la formation continue afin d'ouvrir des perspectives de capacités supplémentaires à nos agents territoriaux.
- Promulguer une circulaire afin d'uniformiser la prime COVID dans l'ensemble des collectivités (exemple des conseils départementaux et des mairies).
- Vaccination pour les personnels s'occupant d'enfants à mobilité accrues comme les enfants placés en famille d'accueil ou pour les personnels scolaires et périscolaires.
- Le SEGUR pour tous et sans distinction de mission ou de fonction.
- Ne pas oublier que le fonctionnaire est présent tout au long d'une vie d'un citoyen : nourrisson (hôpital, crèche), enfance (école, éducation, centre aéré), adolescent (collège, lycée, sport), adulte (pompiers, samu, hôpital, mairie, impôt, culture, éboueurs, administration...) et vieillesse (maison de retraite, maison de quartier, aide à domicile, services funèbres).

Préfecture :

- Mise en place du SGCd : Beaucoup d'agents sont en arrêt compte tenu de la charge de travail.

- Les missions régaliennes ne peuvent plus être effectuées en préfecture suite aux multiples réductions d'effectifs
- Quelle suite est donnée au dossier transmis en octobre 2020 à votre conseiller et relatif au paiement des astreintes.

Malheureusement, la liste des revendications portés par nos syndicats dans les 3 versants est aujourd'hui bien longue et ne peut être totalement détaillée dans ce courrier. Mais c'est bien le signe que la Fonction Publique est mise à mal depuis trop longtemps ce qui ne génèrent que souffrance tant du côté des agents que des usagers.

Persuadés que ce courrier aura retenu toute votre attention, et dans l'attente de votre retour, nous vous adressons nos meilleures salutations, laïques et républicaines.

Stève Gaudin, secrétaire départemental FGF-**FO** 53 (État)

Frédérique Nay, secrétaire départementale **FO** Santé 53 (Hospitalière)

Yann Roué, secrétaire départemental **FO** services publics (Territoriale)

Pour l'Union Inter-fédérale des Agents de la Fonction Publique, CGT-FO** de la Mayenne**